



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE DE RÉSIDENT

COMMUNE DE BEZANNES

### Renseignements concernant le demandeur :

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE (n° et nom de rue - n° APT- étage et bâtiment) : .....  
.....

TELEPHONE : ..... MAIL : .....

Immatriculation du véhicule (concerné par la présente demande) : .....

### Pièces justificatives (joindre les photocopies)

- Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, ...)
  - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'énergie, de téléphone fixe, quittance de loyer, ...)
  - Carte grise ou certificat d'immatriculation provisoire du véhicule mentionnant le nom du résident
- *Véhicule de fonction : fournir la carte grise et une attestation de l'employeur certifiant que le véhicule est mis à disposition du demandeur.*
- *Véhicule d'un parent : fournir la carte grise et une attestation d'assurance du véhicule mentionnant que le demandeur est autorisé à le conduire.*

Motif de la demande (cocher la case)	Votre demande est à adresser à la mairie
<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> demande <input type="checkbox"/> Transfert (changement de véhicule) <input type="checkbox"/> Renouvellement (fin de validité) <input type="checkbox"/> Perte (carte payante selon le tarif en vigueur) <input type="checkbox"/> 2 <sup>e</sup> véhicule du foyer (carte payante selon tarif en vigueur)	<input type="checkbox"/> Soit par courrier à la mairie <input type="checkbox"/> Soit par mail à : <a href="mailto:mairie@bezannes.fr">mairie@bezannes.fr</a> <input type="checkbox"/> Soit directement à l'accueil pendant les horaires d'ouverture au public.

**La carte vous sera directement remise à l'accueil de la mairie dès réception de votre dossier complet.**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus et m'engage à retourner à l'accueil de la mairie, la carte de résident qui me sera délivrée, en cas de déménagement hors de la zone concernée ainsi qu'en cas de changement de véhicule.

Date : ..... /..... /.....

Signature

Toute fausse déclaration expose à des poursuites pénales en particulier pour faux sur la base de l'art 446-1 du Code Pénal qui réprime la déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission publique un avantage indu (sanctions encourues 2 ans d'emprisonnement et 30000€ d'amendes). Les données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'un traitement automatisé de la part de la mairie de Bezannes. Conformément aux arts 38 et suivants de la loi « informatique, fichiers et libertés » vous avez un droit d'accès et de rectification de vos données. Toute demande en ce sens doit être adressée à la mairie : 1 rue Source de Muire 51726 Bezannes Cedex.